

# **CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT (CGF)**

SELARL SIRIUS

2 RUE DE BOURDELAS - 87270 COUZEIX

Les présentes CGF peuvent être consultées sur [www.sirius.vet](http://www.sirius.vet).

Les actes effectués au sein de la Clinique Sirius sont soumis aux présentes CGF.

## **APPELATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS ET ESPÈCES HABITUELLEMENT ET OCCASIONNELLEMENT TRAITÉES**

SELARL Sirius,  
2 Rue de Bourdelas 87270 COUZEIX.

Tel : 05 55 10 70 20

Mail : [contact@sirius.vet](mailto:contact@sirius.vet)

Activité référée exclusive et de garde pour la ville de Limoges et ses environs.

## **HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC**

Tous les jours de la semaine, dimanche et jours fériés compris de 08h00 à 19h30.

## **PERSONNEL AFFECTÉ AUX SOINS DES ANIMAUX**

### ***Personnel vétérinaire***

Dr FANTONI Riccardo, Salarié,  
Dr LAVERGNE Lucie, Salariée,  
Dr LOUSIC Matthieu, Salariée,  
Dr SANPOUX Frédéric, Co-gérant et Directeur,  
Dre BEGON Andréa, Co-gérante,  
Dre DARROTCHETCHE Marion, Salariée.

### **ASV**

CHABROUX Louis,  
DA SILVA Sarah,  
HERRY Lucas,  
LEON FERNANDEZ Laura,  
MARTIALOT Sarah,  
REAL Ludivine  
TRAUCOU Estelle,  
SANPOUX Mélanie.

### ***Personnel non vétérinaire***

LEMARCHAND Hélène – DRH.

### ***Personnel d'entretien et de sécurité***

ERDUAN Salihi.

## **PRESTATIONS EFFECTUÉES AU SEIN DE LA CLINIQUE**

La clinique Sirius vous accueille 7 jours sur 7 de 08h00 à 19h30. Notre activité est exclusivement référée, ce qui signifie que vous devez être adressé par votre vétérinaire traitant pour un acte bien déterminé. Nous ne faisons aucune consultation généraliste (vaccination, actes bénins du quotidien, ...) et nous ne vendons ni croquettes, ni accessoires, ni traitements de prévention pour vos compagnons. En partenariat avec plusieurs vétérinaires de Limoges et de ses environs (liste ci-dessous), nous proposons également un service de garde le dimanche et nous gérons toutes les urgences.

Cabinet vétérinaire Armand Dutreix,  
Cabinet vétérinaire Capvéto Couzeix,  
Cabinet vétérinaire Les Moustaches,  
Clinique vétérinaire Capvéto Guéret,  
Clinique vétérinaire Carnot,  
Clinique vétérinaire d'Oradour sur Glane,  
Clinique vétérinaire de Beaublanc,  
Clinique vétérinaire de Feytiat,  
Clinique vétérinaire de L'Aubepie,  
Clinique vétérinaire de Louyat,  
Clinique vétérinaire des Garennes,  
Clinique vétérinaire du Palais,  
Clinique vétérinaire du Sablard,  
Clinique vétérinaire My Little Veto,

## **SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISÉS**

Une présence est assurée 24/24 sur place pour la gestion des patients hospitalisés.

## **PERMANENCE ET CONTINUITÉ DES SOINS**

La clinique Sirius exerce une activité de permanence et de continuité de soins le dimanche et les jours fériés de 08h00 à 19h30 pour la commune de Limoges et les communes avoisinantes.

## **ESPÈCES TRAITÉES**

Les espèces traitées sont les chiens, les chats et occasionnellement la faune sauvage.

## **CONDITIONS TARIFAIRES**

Les principaux tarifs sont disponibles sur notre site internet et sur une plaquette remise aux vétérinaires référents. Toute intervention fait l'objet d'un devis détaillé et d'un consentement éclairé (consultation, anesthésie, examens complémentaires, interventions, hospitalisation, ...).

## **LITIGES**

En cas de litige, vous pouvez saisir le conseil régional de l'Ordre des vétérinaires de Nouvelle Aquitaine :

40 Rue de Belfort  
33000 BORDEAUX  
Tel : 05 56 24 56 93

Email : [cro.nouvelle-aquitaine@ordre.veterinaire.fr](mailto:cro.nouvelle-aquitaine@ordre.veterinaire.fr)

Pour faire appel au Médiateur de la consommation, il convient de se rendre sur le site du Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires ([www.veterinaire.fr](http://www.veterinaire.fr))

RCP

AXA France IARD Mutuelle Responsabilité Civile Prestataire de services.

ROUSSEAU BISSERIER DESACHY  
5 Place de la Liberté  
16500 CONFOLENS  
Numéro de contrat : 107 421 871 04

#### **LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS – RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) – SECRET PROFESSIONNEL**

Dans le cadre de son activité, la Clinique Sirius est amenée à collecter et traiter des données à caractère personnel concernant les propriétaires d'animaux, ainsi que des données médicales relatives aux animaux pris en charge. Le responsable du traitement des données est la SELARL Sirius, 2 Rue de Bourdelas, 87270 Couzeix, représentée par le Dr SANSPOUX Frédéric.

Les données collectées sont strictement nécessaires à la gestion des dossiers médicaux, à la réalisation des actes vétérinaires, à la facturation, au suivi administratif et médical des patients, ainsi qu'au respect des obligations légales et réglementaires de la profession vétérinaire. Ces données peuvent inclure notamment l'identité du propriétaire, ses coordonnées, les informations relatives à l'animal, les comptes rendus médicaux, les examens complémentaires, les devis, les factures et les échanges avec le vétérinaire traitant.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à la prise en charge médicale et conformément aux durées de conservation imposées par la réglementation en vigueur. Elles sont accessibles uniquement aux membres autorisés de l'équipe de la Clinique Sirius et, le cas échéant, aux vétérinaires référents ou partenaires impliqués dans la prise en charge du patient, dans le strict respect du secret professionnel.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – UE 2016/679) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition et, lorsque cela est applicable, de suppression des données personnelles le concernant. Ces droits peuvent être exercés par simple demande écrite auprès de la Clinique Sirius, par courrier ou par courrier électronique.

Les données personnelles ne font l'objet d'aucune cession commerciale. Elles peuvent être transmises uniquement aux organismes légalement habilités ou aux prestataires strictement nécessaires à l'exécution des prestations (laboratoires d'analyses, services d'imagerie externalisés, sociétés de crémation, partenaires de financement), dans le respect des obligations de confidentialité et de sécurité.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel. Aucune information médicale ou

personnelle ne pourra être divulguée sans l'accord du propriétaire, sauf obligation légale ou commission rogatoire prévue par la loi.

## RISQUE THÉRAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHÉSIQUE, RISQUE LIÉ À LA CONTENTION, CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ DU CLIENT

L'ensemble des actes fait l'objet d'un consentement éclairé donné au propriétaire et expliqué lors des consultations avant toute prise en charge.

## CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIÈRES

Un contrat de soin, une information détaillée sur l'anesthésie et les actes réalisés sont remis au client pour signature avant chaque acte vétérinaire. Le contrat de soin détaille les actes qui vont être réalisés (imagerie, chirurgie, anesthésie, bilans sanguins, etc.).

## DÉCÈS DE L'ANIMAL

La prise en charge des animaux décédés est assurée par les sociétés Incinéris / Esthima ou Crémamoto qui, selon les choix des propriétaires, peuvent proposer différentes gammes de prestations pour les crémations.

## ADMISSION DES ANIMAUX VISÉS PAR LA LÉGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX

La prise en charge des chiens de 1ère et 2ème catégorie s'effectuent dans le respect de la réglementation en vigueur :

Code rural et de la pêche maritime : articles L211-11 à L211-28

*Articles L211-11 à L211-16*

code rural et de la pêche maritime : article L215-1

*Sanctions relatives à la détention d'un chien de 1er ou 2e catégorie*

Code rural et de la pêche maritime : article L215-2

*Sanctions relatives à la détention d'un chien de 1re catégorie, à la stérilisation*

Code rural et de la pêche maritime : article L215-2-1

*Sanctions relative au permis de détention*

Code rural et de la pêche maritime : articles R211-3 à D211-3-4

*Articles D211-3-1, D211-3-2, D211-3-3*

Code rural et de la pêche maritime : articles R211-5 à R211-7

*Articles R211-5 à R211-5-4, R211-6 à R211-7*

Code rural et de la pêche maritime : article R215-2

*Sanctions (identification, assurance, vaccination, etc.)*

Arrêté du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux

Arrêté du 19 août 2013 relatif à la transmission au fichier national d'identification des carnivores domestiques des informations relatives à l'évaluation comportementale canine

Circulaire du 17 février 2010 sur la réglementation relative aux chiens dangereux  
(PDF - 932.9 KB)

## ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

Convention signée avec la SPA de Couzeix ainsi qu'une collaboration avec la fourrière pour la gestion des animaux errants ou accidentés.

### MODALITES DE REGLEMENT

Tout acte médical ou chirurgical doit être réglé par anticipation lors de l'acceptation des actes proposés par le vétérinaire en charge du dossier. Ces mesures concernent les scanners, toutes les interventions chirurgicales ou médicales poussées, les prises en charge nécessitant une hospitalisation.

Si des actes ou prestations supplémentaires imprévus sont nécessaires lors de l'hospitalisation, ils devront être réglés avant la sortie du patient.

Si un trop perçu est constaté, il sera remboursé par virement bancaire ou sur votre carte de crédit.

Un système de paiement échelonné est possible moyennant des frais de dossiers de 4 % (4 mensualités maximum). Pour réaliser ce dossier, une copie de la CNI est indispensable ainsi qu'une carte de crédit.

Le dossier doit être impérativement validé avant toute intervention.

Nous vous rappelons que les seuls moyens de paiement autorisés sont les CB, les espèces (dans la limite de 1000 €) et des dossiers de financement. Nous n'acceptons pas les chèques.